



AVIS D'ENQUÊTE

Abattage d'un arbre protégé

Conformément à l'art. 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Désignation :	1 érable de 60 Ø
Situation :	Route de Bussigny 18 Parc. 194
Propriétaire :	Jean-François Collet
Motif :	tronc pourri
Compensation	Prunus serrulata kanzan
Durée de l'enquête :	du 10 mars au 9 avril 2025

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture. Les observations ou oppositions doivent parvenir à la Municipalité jusqu'au 9 avril au plus tard.

La Municipalité